



OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Zonages d'étude

### Commune

- La commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement...). Il est également agent de l'Etat pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.
- En 2006, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était divisée en 963 communes.

Source : Institut national de la statistique et des études économiques

### Canton regroupé

- Les « cantons regroupés » ont été constitués à partir des « cantons-ou-villes » (ou pseudo-cantons) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'INSEE a donné un code « Canton-ou-ville » fictif pour la commune principale, entière. Pour la ou les communes périphériques, le « Canton-ou-ville » est identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale qu'il comprenait. Les « cantons regroupés » réunissent le canton de la commune principale et les cantons des communes périphériques des agglomérations urbaines. Dans le cas des cantons ruraux, les « cantons regroupés » sont identiques aux cantons de l'INSEE.
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est divisée en 191 « cantons-ou-villes » et en 159 « cantons regroupés ».

Sources : Institut national de la statistique et des études économiques, ORS PACA

### Zone d'emploi

- Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc *a fortiori* départementales). Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25 000 actifs.
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est divisée en 22 zones d'emploi.

Source : Institut national de la statistique et des études économiques

## **Territoire de santé et territoire de proximité**

- Les territoires de santé et de proximité ont été définis dans le cadre des travaux de planification hospitalière et ont été utilisés lors de l'élaboration du Plan régional de santé publique. Ils constituent un découpage commun à l'organisation hospitalière et aux actions de santé publique.  
Dans la construction de ces territoires, il a été tenu compte des limites des pays et des communautés d'agglomérations, puis de façon complémentaire des constats habituels sur l'attractivité des principaux pôles de la région.
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est divisée en 9 territoires de santé dont la composition a fait l'objet d'un arrêté du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation en date du 28 janvier 2005 modifié par l'arrêté du 12 janvier 2006. Les territoires de santé sont eux-mêmes divisés en 25 territoires de proximité.

*Source : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

## **Département**

- Création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil général élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel. Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires...
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est divisée en 6 départements.

*Source : Institut national de la statistique et des études économiques*

## **Région**

- Structure la plus récente de l'administration locale française, la région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional qui gère le budget, dirige le personnel et conduit la politique de la région. Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs.
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des 22 régions de France métropolitaine.

*Source : Institut national de la statistique et des études économiques*